

## AVENANT N°1 à l'AVIS DE COURSE

**Cet avenant n°1 supprime et remplace les paragraphes 1 et 3 de l'avis de course de la Teignouse's Cup 2018.**

### **1. RÈGLES**

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile 2017-2020 (RCV)

Les règlements et prescriptions FFVoile

En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

### **3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- La régata est ouverte aux bateaux :

- Skiff doubles et solitaires, incluant Moth international

- Dériveurs doubles

- Open Bic (à jour de leur adhésion à l'association de classe OPEN BIC : timbre de classe : <https://openbic-class.typeform.com/to/irS3lP> )

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile valide mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an

- une autorisation parentale pour les mineurs

- pour les OPEN BIC : le timbre de classe de l'année 2018

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,

- le certificat de jauge ou de conformité,

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.